



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance 04 décembre 2020**

Le quatre décembre deux mille vingt, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu en visioconférence, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du quatre novembre deux mille vingt.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;

L'Etat :

Monsieur Benoit LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS représentée par Monsieur Stéphane CHARTIER

Les personnalités qualifiées :

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Xavier COUTAU ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Jessica ROSSELET ;

Les représentants du personnel :

Madame Joanna DELLA ROSA ; Madame Julie GERMAIN ;

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Marie-Laure BOUKREDINE, Madame Sophie LECOINTE, Madame Alix TERY-VERBE ;

Madame Julie GERMAIN étant suppléante de Madame Joanna DELLA ROSA présente, et Monsieur Xavier COUTAU étant le suppléant de Monsieur Olivier L'HOSTIS présent, les votes de Madame Julie GERMAIN et de Monsieur Xavier COUTAU n'ont pas été comptabilisés dans la procédure de vote de ce conseil d'administration.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Christiane AUGEREAU, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de la Commune de Château-Renault en charge des actions culturelle, fêtes et cérémonie ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, chef de service création à la direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 17

- Votants : 21 (dont quatre pouvoirs)

**AVENANT 2021 – CONVENTION CADRE CNL- RÉGION –DRAC - CICLIC**

Délibération 26-2020

.../..

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

Une convention cadre en faveur du livre en région Centre-Val de Loire a été signée entre l'État (DRAC), la Région, l'agence Ciclic et le CNL pour trois années, de 2018 à 2020.

Les parties ont convenu de la réussite du partenariat au profit des acteurs de la chaîne du livre et plus particulièrement, dans le cadre des dispositifs mis en œuvre, du soutien apporté à la création et au développement des librairies indépendantes sur le territoire régional, ainsi que du renforcement de la présence d'auteurs dans le cadre des résidences organisées dans les lycées de la région.

Le lancement par le CNL d'une évaluation de sa politique de contractualisation avec les Régions courant 2020, dont les conclusions sont attendues pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021, couplé à la gestion des conséquences de la crise sanitaire sur la chaîne du livre, amènent les partenaires à convenir de prolonger l'actuelle convention d'une année pour consolider les actions conjointes d'aide au secteur.

### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'adopter l'avenant n° 1 de prorogation de la convention cadre ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer l'avenant n° 1 de prorogation de la convention cadre et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

*Votants : 21*

*Pour : 21*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,  
l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

